Direction de la Transition Écologique et du Climat

2022 DTEC 51 Subvention à l'APUR pour la réalisation du projet d'étude « Capital social et résilience dans la Métropole du Grand Paris » (50.000 euros)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose par le présent projet d'accorder notre soutien à l'APUR afin d'assurer la réalisation d'une enquête quantitative sur le capital social et la résilience des habitants dans la Métropole du Grand Paris.

Le lien social, composante du capital social, désigne l'ensemble des relations (culturelles, sociales, économiques et politiques) qu'entretient un ensemble d'individus. Les liens sociaux peuvent être de différentes natures (familial, professionnel, de voisinage...) et de différentes temporalités (pérennes ou plus ponctuel). Plusieurs études ont montré les effets bénéfiques du lien social sur la résilience individuelle ou collective des territoires et des habitants face aux bouleversements qu'ils rencontrent et sur leur capacité à s'en relever.

Cette étude qui s'inspire de démarches similaires engagées au Japon, au Canada ou aux États-Unis, vise à mesurer, et à objectiver pour mieux l'accompagner la dynamique du lien social dans la Métropole du Grand Paris, avec un focus sur le territoire parisien, au travers d'une enquête quantitative. Elle s'inscrit en complémentarité avec d'autres travaux menés par l'APUR et la Ville de Paris depuis 2020 sur la relation entre liens sociaux et résilience territoriale, qui adoptent une approche qualitative et à plus petite échelle. Ces travaux ont permis d'observer des initiatives citoyennes et de comprendre de quelle manière se créent les initiatives de convivialité et de solidarité à l'échelle micro-locale, quels en sont les ressorts et les conditions, quelle ressource elles constituent en cas de crise, et comment la collectivité peut agir pour encourager les solidarités de proximité.

Cette enquête par questionnaire sera menée à l'échelle de Paris et de la Métropole du Grand Paris, avec un focus sur le territoire parisien et le département de la Seine Saint-Denis. Elle ambitionne de caractériser les liens sociaux (nombre de relations, type, intensité, évolutions temporelles...) selon les différents profils d'habitants et d'en produire une cartographie. Elle explorera dans quelle mesure ces liens peuvent être une ressource en période de crise et quels sont leurs effets, directs et indirects, sur la résilience urbaine. Les livrables prendront une forme écrite et seront composés d'une étude illustrée et d'une synthèse.

Cette étude constitue un point d'appui important pour la refonte de la stratégie de résilience de Paris engagée jusqu'à fin 2023, qui comporte un volet relatif au lien social et aux solidarités de proximité comme leviers de résilience urbaine et plus largement de qualité de vie.
Le coût total de l'étude est estimé à 110 000 €, dont 60 000 euros seront pris en charge par l'APUR au titre de son programme de travail partenarial. La méthodologie et l'ampleur de cette étude (enquête exploratoire, focus groupes, questionnaires, sondage numérique sur la base d'un échantillon de répondants...) induit cependant un besoin de financement complémentaire. Des co-financements sont envisagés, étant donné le périmètre géographique de cette étude et la contribution potentielle de collectivités partenaires.

Je vous propose donc d'approuver la signature de la convention de partenariat et de participation financière avec l'APUR pour la réalisation du projet d'étude « Capital social et résilience dans la Métropole du Grand Paris », et le versement d'une subvention de 50.000 €.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

Direction de la Transition Écologique et du Climat

2022 DTEC 51 Subvention à l'APUR pour la réalisation du projet d'étude « Capital social et résilience dans la Métropole du Grand Paris » (50.000 euros)

Le Conseil de Paris,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2022;

Vu la délibération du 25 septembre 2017 par laquelle Madame la Maire de Paris a présenté le projet de Stratégie de résilience de Paris ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs, signée le 23 décembre 2019, fixant le cadre des relations contractuelles entre la Ville de Paris et l'association Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) pour la période 2020-2022;

Vu le projet en délibération en date du, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'APUR une convention de partenariat et de participation financière pour la réalisation du projet d'étude « Capital social et résilience dans la Métropole du Grand Paris » ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES au nom de la 5ème commission ;

Délibère :

Article 1 : La convention de partenariat et de participation financière avec l'APUR pour la réalisation du projet d'étude « Capital social et résilience dans la Métropole du Grand Paris », dont le texte est joint à la présente délibération, est approuvée. Mme la Maire de Paris est autorisée à la signer.

Article 2 : Cette convention prévoit le versement d'une subvention de 50 000 euros par la Ville de Paris l'APUR.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2022, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.